

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/07/2021

Dossier complet le :

21/07/2021

N° d'enregistrement :

2021-ARA-KKP3282

1. Intitulé du projet

Restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Géraldine PFLIEGER - Mme la Présidente

RCS / SIRET

2 5 7 4 0 2 5 6 0 0 0 0 2 9

Forme juridique

Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	Le projet concerne la restauration du cours d'eau de la Dranse (dite de Morzine), depuis sa traversée dans Morzine jusqu'à La Baume, selon 3 secteurs définis. Ces opérations vont nécessiter un défrichement (ou "essartement") d'un peu plus de 5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les aménagements proposés dans cette étude s'inscrivent dans le cadre de fiches actions du contrat de rivières du bassin versant des Dranses.

Les actions prévues sur l'ensemble des 3 secteurs concernent les opérations suivantes :

- un élargissement de bande active de la Dranse par des opérations de déblais/remblais
- la création de bras secondaires
- la remobilisation des matériaux de bancs par un défrichement de ces derniers
- la coupe d'espèces ligneuses (conifères type Epicéas) sur certains cordons rivulaires
- l'éradication des espèces invasives, notamment de la Renouée du Japon, au droit des interventions
- la création de zones de glacis, végétalisés ou non, pour protéger certaines zones fortement sollicitées en cas de crue, et à enjeux anthropiques
- stabilisation du profil en long avec la création d'un ouvrage de calage (seuil ou rampe) franchissable sur le secteur 2
- Aménagement d'un fossé/ancien chenal en tant que zone d'expansion en rive droite en aval du secteur des Prés à Montriond

4.2 Objectifs du projet

Dans son ensemble, le projet de restauration hydromorphologique de la Dranse de Morizne a comme objectifs de :

- réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques
- gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long (situations d'érosion ou d'engravement)
- restaurer la continuité biologique, les habitats aquatiques et les milieux terrestres
- préserver et entretenir les fonctionnalités des milieux aquatiques
- Modification des berges actuellement en enrochements par la création d'un glacis végétalisé
- Création d'un fossé en lit majeur à Montriond

Il s'agit notamment de répondre à des fiches actions érigées dans le cadre du contrat de rivières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La bonne réalisation des différentes opérations va nécessiter des travaux au sein du lit mineur de la Dranse.

Les travaux seront les suivants :

- Intervention d'engins de chantier (pelles, camions) au sein du lit mineur pour des opérations de terrassements déblais/remblais ou pour la pose de blocs ou d'une rampe de stabilisation du lit
- Défrichage de bancs végétalisés et boisements nécessaire à la réouverture de bras secondaires
- Coupe de résineux en berges.

Le traitement des espèces végétales invasives comprend également un mode de traitement spécifique à la Renouée du Japon :

- Terrassement, criblage et concassage sur le site par godet-concasseur
- Enfouissement des matériaux contaminés sous la nappe, avec bâchage, et remplacement par des matériaux sains. Le projet ne prévoit aucun export.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements réalisés permettront de répondre aux problématiques observées sur les différents sites.

La réutilisation et le régalage des matériaux du site au sein du lit permettra de préserver la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques au niveau des fonds de lit, favorables aux espèces piscicoles cibles. La remobilisation de matériaux alluvionnaires permettra une meilleure gestion sédimentaire en limitant l'incision du lit, et maintenant un profil en long adéquat.

Plusieurs aménagements ont également été conçus de façon à limiter les risques liés aux activités torrentielles du cours d'eau, notamment au niveau des protections de berges du centre commercial au droit du secteur 2 (glacis végétalisé recouvrant les enrochements en rive droite).

Le projet permet ainsi le rétablissement de la continuité hydromorphologique sur la Dranse de Morzine.

La gestion des espèces invasives, notamment la Renouée du Japon, au droit des zones d'intervention, n'a pas vocation à l'éradiquer totalement du secteur. De probables contaminations futures par l'amont (cours d'eau du Bochart notamment, qui en est envahi) ne peuvent justifier d'une éradication totale de l'espèce. Il s'agit ici d'éviter tout risque de dissémination de l'espèce en aval des zones d'intervention.

Le choix du scénario 2 (voir Rapport synthétique du choix de scénario en phase AVP en annexe) permet également de limiter les impacts d'un tel projet sur les habitats à enjeux (habitats terrestres et aquatiques).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Nomenclature "Loi sur l'Eau" - article R214-1 :

- Rubrique 3.3.5.0. : régime Déclaration (Travaux ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de déblais (estimations)	Environ 42 000 m ³
Volume de matériaux réinjectés (estimations)	Environ 31 000 m ³
Surface défrichée/essartée	Un peu plus de 5 ha
Longueur cumulée de cours d'eau aménagés	Environ 3.8 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes concernées :
Morzine / Montriond : secteur des
Dérêches/La Plangette

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Essert-Romand / Saint Jean
d'Aulps : secteur de Verney Bron

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

La Baume / Le Biot : secteur de
Vignette

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Morzine
Montriond
Essert-Romand
Saint Jean d'Aulps
La Baume
Le Biot

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à proximité de plusieurs ZNIEFF de type I et de type II, selon les secteurs d'intervention
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	APPB le plus proche à plus de 9km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres de Haute-Savoie approuvé le 18 septembre 2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet (secteurs 1 et 2) situé au sein de 2 zones humides inscrites à l'inventaire départemental : - 74ASTERS2631 "Dranse alluviale Montriond" - 74ASTERS2637 "Dranse alluviale - E la Touvière".

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de Morzine approuvé le 24 septembre 2013, en cours de révision partielle PPRN de Montriond approuvé le 29/06/2015 PPRN d'Essert-Romand approuvé le 17/11/2004 PPRN de Saint Jean d'Aulps approuvé le 06/02/1998 PPRN du Biot approuvé le 11/06/2003 PPRN de La Baume approuvé le 19/11/2004
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proximité (secteur 2) avec le périmètre de protection éloigné du captage "Le Déjeuner" à Essert-Romand
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs sites Natura 2000 se trouvent à moins de 2 km des secteurs d'interventions : ZSC/ZPS "Roc d'enfer" et ZPS "Haut Giffre".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réaménagement du lit de la Dranse pourra potentiellement impacter les masses d'eau souterraines. On rappellera toutefois que le projet sera un bénéfice pour le cours d'eau et qu'il tend à améliorer son fonctionnement hydromorphologique. Il sera donc également bénéfique pour les écoulements souterrains d'accompagnement de la Dranse.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'estimation du volume de matériaux excédentaires est d'environ 10 000 m3. Ces derniers seront envoyés vers des plateformes agréées pour le stockage de tels matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va conduire au défrichage/essartage d'environ 5ha de boisements. Les milieux forestiers concernés par ces interventions sont des Aulnaies blanches (habitat rivulaire) et des Hêtraies neutrophiles, qui sont tous deux des habitats d'intérêt communautaire (prioritaire pour l'aulnaie). Ces opérations, et les travaux en lit mineur de manière générale, vont impliquer un fort dérangement pour la faune (bruit, vibration, présence humaine ...). En phase travaux, les travaux se dérouleront en lit mineur, avec un risque de colmatage des fonds du fait d'une possible hausse des matières en suspension, soit un impact conséquent pour la faune aquatique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 le plus proches se trouvent en haut de vallée, tandis que le projet se situe en fond de vallée, limitant fortement les impacts de ce dernier.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, sur les secteurs 1 et 2, se situe au sein des deux zones humides inscrites à l'inventaire départemental. Les travaux en lit mineur risquent d'impacter temporairement la qualité fonctionnelle et écologique de ces espaces (modification des écoulements, risques de pollution des eaux et des fonds, dérangement de la faune présente ...). On rappellera toutefois que les opérations proposées, une fois réalisées, permettront d'améliorer le fonctionnement du cours d'eau, et donc de ces 2 zones humides qui lui sont associées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les secteurs défrichés ne seront pas reboisés post travaux. Ces interventions ont pour objectif une redynamisation sédimentaire de la Dranse, ainsi qu'une diminution des contraintes érosives du cours d'eau sur certains secteurs à enjeux. Des mesures compensatoires au défrichement seront mises en place.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aléas relevés sur les différents secteurs sont : aléas torrentiel et glissement de terrain (aléas toujours considérés comme "fort")
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont nécessiter la présence d'engins de chantier (pelles, camions) qui vont générer un trafic routier durant la période de travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les engins de chantier en activité vont générer un bruit supplémentaire, qui restera toutefois limité à la durée des travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux est susceptible d'engendrer des nuisances olfactives liées notamment aux émissions de gaz d'échappement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations pourront être émises lors des travaux et l'activité des engins.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité liée à l'utilisation d'engins de chantier va générer des émissions atmosphériques (gaz à effet de serre)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va générer la production d'environ 10 000 m3 de matériaux excédentaires.</p> <p>Les déchets liés à la gestion de la Renouée du Japon seront traités et gérés sur site, pour être enfouis sous la nappe.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones défrichées vont le rester post travaux, modifiant notamment le paysage et la vue sur le cours d'eau de la Dranse (vues depuis les routes départementales ou depuis les chemins pédestres). Sur certains secteurs, des replantations seront envisagées, atténuant l'impact paysager occasionné.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les boisements présents au droit des zones à défricher seront supprimés et non restaurés post-travaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures ERC sont prévues dans le cadre de ce projet, évoquées au sein du fichier annexe au CERFA, et développées dans le futur dossier IOTA. On peut notamment citer que les risques de colmatage des fonds et hausse des MES seront réduits du fait de la réalisation des travaux hors d'eau avec la mise en place d'un système de dérivation ainsi que de fosses de décantation pour les eaux de fouilles. Des pêches électriques seront réalisées avant démarrage des travaux, en présence de l'OFB et de la Fédération de pêche. Les travaux en rivière se dérouleront également en dehors de la période de reproduction des Truites. Les opérations de défrichement seront opérées en dehors des périodes de reproduction des espèces forestières sensibles, notamment de l'avifaune et des chiroptères. Les matériaux régalez en fond de lit seront disposés de façon à favoriser la reproduction piscicole (caches, diversité des écoulements) et assurer une armature future en fonds de lit. Ces derniers reprendront également la granulométrie actuelle des fonds (favorisé par le fait que les matériaux du lit déblayés seront réutilisés en fond).

Des nichoirs seront également mis en place afin de favoriser la recolonisation de l'avifaune et des chiroptères aux droit des zones défrichées. Des plantations en berges (environ 3000m²) seront également mises en place afin d'assurer le maintien des glacis disposés au dessus des protections existantes. Les massifs de Renouée du Japon, au droit des zones d'intervention, seront également éradiqués par criblage concassage, avec enfouissement sous la nappe de la Dranse.

Les opérations de défrichement vont également conduire à la mise en place de mesures compensatoires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif du projet est de redynamiser le transit sédimentaire en remobilisant certains atterrissements végétalisés et en donnant plus de liberté au cours d'eau. En l'état, la Dranse a tendance à l'incision et les milieux connexes montrent une certaine déconnexion avec le cours d'eau. Les travaux proposés dans cette étude permettront d'améliorer le contexte écologique des sites, notamment les continuités écologiques rivulaires, améliorant de manière globale le milieu aquatique, et les zones humides présentes. Comme dit précédemment, le projet intègre des mesures ERC qui permettront d'atténuer ses effets négatifs. Ainsi, les mesures de replantations en berges, et la pose de nichoirs, permettront de favoriser la recolonisation des milieux par les espèces faunistiques, ce qui sera également rendu possible par la suppression des massifs de Renouée. Le cadre ludique, lié aux chemins, sera maintenu pour les usagers. Au vu de ces informations, le projet ne nécessite donc pas d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Avant-projet sur scénario retenu - HYDRETTUES, 2021 - Rapport de diagnostic écologique du projet - HYDRETTUES, 2020 - Rapport d'inventaires faune, flore et habitats aquatiques » - AQUABIO, 2019 - Diagnostic piscicole - Fédération de pêche 2017 - Convention SIAC-CCHC et délibération

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Thonon-les-Bains

le, 20/07/2024

Signature

